

## Assurance vie : faut-il tout investir en fonds euros plutôt qu'en unités de compte ?



© Nuttapon punna / CAPITAL

Après plusieurs années de disette, les fonds euros affichent de nouveaux rendements alléchants, avec, pour certains, un taux supérieur à celui du Livret A. Faut-il pour autant tout miser sur les supports garantis, au détriment des UC et du risque ?

C'est le grand retour des rendements sur les supports garantis de l'assurance vie. Après deux années au plancher - 1,28% brut en moyenne sur le fonds euros en 2021, puis 1,92% 2022 -, le rendement moyen des fonds euros a grimpé à 2,60% en 2023, selon l'ACPR. Et certains contrats offrent bien plus, jusqu'à 4,45% pour le fonds euros de Corum lancé en 2023.

Est-ce une raison suffisante pour mettre tous vos oeufs dans le même panier, et arbitrer massivement des unités de compte vers les fonds euros ? Pour Cyrille Gerbet, conseiller en gestion de patrimoine (CGP) chez Honoré gestion privée, il est clair que nous vivons «un momentum que nous n'avions pas vu depuis cinq ou six ans, car les taux de 2024 en assurance vie pourraient être supérieurs à l'inflation». **S'il est impossible de présager des performances futures, certains contrats monosupports - investis à 100% en fonds euros -, et donc sans risque de perte en capital, affichent en effet de belles promesses au regard de leur performance de l'année écoulée. A l'image de la mutuelle Garance, qui a enregistré un rendement à 3,50% sur son support garanti, ou encore d'Ampli mutuelle, qui, sur son fonds euros tout récent, a conclu l'exercice 2023 avec un taux de 3,75%.**

Faut-il miser sur un contrat investi à 100% en fonds euros ?

**Se tourner à 100% vers les fonds euros pourrait donc être gagnant pour les épargnants les plus allergiques au risque.** Une stratégie que Stéphane Van Huffel, directeur général de Netinvestissement, remarque chez les assurés qui «privilégient la sécurité qu'offre encore et toujours le fonds euros, dans un contexte où perdurent de nombreuses inquiétudes». Stratégie qui pourrait rester payante tant que les taux directeurs des Banques centrales se maintiennent à leur niveau actuel. Ce sont en effet ces derniers qui dictent le rendement des obligations, dont les fonds euros sont massivement garnis. Pour pouvoir continuer à acquérir ces actifs à des taux attractifs cette année, les assureurs tentent de collecter un maximum d'argent frais, et «pour s'en assurer, les offres commerciales et "taux boostés" fleurissent chez tous les acteurs», remarque Cyrille Gerbet.

Concrètement, il s'agit pour les assureurs de vous promettre 1 à 2,25 points de rendement en plus sur la performance de leur fonds euros en fin d'année 2024 (et, pour certains, 2025 également). Mais attention, si vous êtes totalement allergique au risque : dans la plupart des cas, vous n'aurez pas le choix et, pour toucher ce " bonus, vous devrez aussi investir dans des unités de compte (UC), des supports non -garantis qui reposent sur des actifs plus risqués (actions, immobiliers, etc.). Dans ce cas, impossible de tout miser sur les fonds euros, et, pour vous assurer un minimum de rendement garanti grâce à ces bonus, vous devrez conserver un portefeuille qui contient entre 15% et 50% d'UC.

Conserver une part d'UC pour performer sur la durée

Qui plus est, même s'il est possible de profiter de taux minimums boostés sur les fonds euros pour un à deux ans conserver une part d'UC pourra s'avérer judicieux pour un horizon de placement à plus long terme. En effet, si la baisse de l'inflation et des taux directeurs anticipée pour le deuxième semestre venait à se confirmer, les rendements des obligations, et donc des supports garantis, en viendraient mécaniquement à s'effriter. Aussi, garder, selon son appétence au risque, une part de son assurance vie investie en actions ou en immobilier est tout indiqué. «A condition de la conserver pour au moins 5 à 6 ans, on peut par exemple espérer d'une UC investie en actions un rendement de 7% à 8% par an», illustre Antoine Delon, le président de Linxea.

Après avoir arbitré des UC vers les fonds euros l'année dernière pour le compte de ses clients, Cyrille Gerbert n'exclut d'ailleurs pas l'arbitrage inverse prochainement, «en cas de baisse des taux en fin d'année». Vous l'aurez compris, même si le momentum est en faveur des fonds euros en ce début d'année, il ne faut pas négliger les unités de compte dans le portefeuille d'un placement de long terme comme l'assurance vie.